

NOTRE **CODE** VIE



COLLÈGE JÉSUS-MARIE
DE SILLERY

NOTRE **CODE** VIE

Comme milieu d'éducation, le Collège Jésus-Marie de Sillery a le souci de permettre aux élèves d'apprendre et de s'épanouir dans un milieu de vie sain et sécuritaire.

Voici les règles qui composent le code de vie de l'établissement :



Parfois, tu pourrais avoir besoin d'un coup de pouce. Une équipe d'intervenants est disponible pour te rencontrer, discuter avec toi, t'accompagner, participer à une rencontre avec tes parents, suivre un plan d'intervention ou un plan d'action, établir un contrat avec des engagements, te faire remplir une feuille de route ou appliquer toute autre mesure d'aide appropriée. Le but de ces mesures est de t'aider à t'améliorer et de contribuer à ce que tous les élèves soient heureux et se sentent en sécurité en venant à l'école.

ÉCART DE CONDUITE MAJEUR

Un écart de conduite majeur est soit :

- Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves;
- Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, consommation/possession de cigarette, cigarette électronique, de drogue et alcool, vol, possession d'arme blanche, geste illégal, etc.);
- Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

1

RESPECT

Je fais preuve de respect, de courtoisie et de considération envers les gens que je côtoie en tant qu'élève du Collège. (Esprit de famille)

Comportements attendus :

- Je traite l'autre comme mon égal en acceptant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle, ethnique et physique);
- Je m'exprime avec politesse et je garde un ton calme. Mon langage verbal et non verbal est exempt de grossièretés, de jurons ou d'insultes;
- Je collabore avec tous les membres du personnel du Collège;
- Je fais preuve de civisme;
- Je fais preuve d'inclusion en étant un acteur positif dans mes interactions sociales.

Intimidation : L'intimidation inclut des paroles, des gestes, des images ou des comportements qui blessent, humilient, excluent socialement une personne ou qui ont pour effet de faire perdre l'estime de soi. Ce sont des gestes qui sont répétés sur une certaine période.

L'intimidation survient lorsqu'il y a un rapport de force entre un agresseur et une victime.

Voici un lien ou le code QR pour dénoncer un geste d'intimidation :

<https://www.collegejesusmarie.com/eleve-jm/denonciation-dintimidation/>



2

INTÉGRITÉ & CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

Je respecte la Charte de citoyenneté numérique et la Politique d'intégrité en milieu scolaire. (Intégrité)

Comportements attendus :

- Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que Grand citoyen numérique;
- Je range mes écouteurs avant de monter sur les étages;
- Je laisse mon outil technologique et mes écouteurs dans mon sac jusqu'à ce que mon enseignant en autorise l'utilisation;
- Je laisse mon cellulaire dans mon casier pendant les heures de cours;
- Je réalise des travaux authentiques dans lesquels je cite toutes les idées ou informations empruntées à autrui;
- Je remets des travaux qui respectent les normes de présentation du Collège;
- Je respecte les zones techno, mi-techno et techno-zéro établies au Collège.

ZONES TECHNO / ZONES MI-TECHNO / ZONES TECHNO-ZÉRO

Espaces communs	Zone	Ce qui est permis d'y faire
Café-Théâtre	MI-TECHNO	Repas avec lunch entre 12 h 35 et 13 h 15 Jeux sur tablette et ordinateur permis entre 13 h 15 et 13 h 45
Bec-Faim	MI-TECHNO	Repas avec lunch et discussions entre amis Étude et travaux avec ordinateur ou tablette entre 7 h et 8 h 20
L'Atrium	TECHNO-ZÉRO	Discussions entre amis Outil techno permis après 16 h 30

Espaces communs	Zone	Ce qui est permis d'y faire
Bibliothèque	TECHNO	Travaux scolaires individuels, étude, jeux de société
Locaux d'étude	TECHNO	Travaux scolaires, travaux d'équipe
Salle de jeux	TECHNO	Jeux sur tablette ou ordinateur entre 13 h et 13 h 45 La console de jeux vidéo sera réservée pour : Secondaire 1 : jours 1 et 6 Secondaire 2 : jours 2 et 7 Secondaire 3 : jours 3 et 8 Secondaire 4 et 5 : jours 4 et 9
Casiers	MI-TECHNO	Le cellulaire y est permis, mais il n'est pas possible de se regrouper, de s'asseoir par terre pour discuter ou de jouer à des jeux électroniques.
Cafétéria	TECHNO-ZÉRO	Repas avec lunch ou de la cafétéria, discussions entre amis
Locaux de classe	MI-TECHNO	L'outil technologique est permis lorsque l'enseignant le demande. Dans le cas contraire, il doit être rangé dans le sac d'école ou sa pochette protectrice.
Pavillon sportif (gymnase, vestiaires, salles de toilettes, etc.)	TECHNO-ZÉRO	Il n'est pas permis d'avoir son outil technologique et son cellulaire à ces endroits, et ce, en tout temps.
Local de pastorale, salles de toilettes et corridors du 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e étage	TECHNO-ZÉRO	Il n'est pas permis d'avoir son outil technologique et son cellulaire à ces endroits, et ce, en tout temps.

3

UNIFORME

Je porte l'uniforme selon les attentes du Collège. (Esprit de famille)

Comportements attendus :

- Je respecte le port de l'uniforme tel que prévu dans le code vestimentaire;
- Lors des activités spéciales, des sorties ou des voyages scolaires, je m'assure de me conformer aux lignes directrices du Collège sur les tenues vestimentaires à respecter.

TENUE VESTIMENTAIRE LORS D'ACTIVITÉS SPÉCIALES, SORTIES OU VOYAGES

Types d'activités	Exemples	Ce qui est requis
Bénévolat sur les heures de classe ou pendant les journées pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison de paniers de Noël • Visite à un organisme 	Uniforme complet
Bénévolat ou travail pour les matchs des équipes sportives	Officiels, marqueurs, etc.	Tenue sportive aux couleurs du Bleu et Or
Sorties culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Théâtre • Musée 	Uniforme complet
Activités officielles	• Gala méritas et Bye Bye	Uniforme complet
Journées et fêtes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> • Halloween • Noël 	Respect COMPLET du thème OU port de l'uniforme.

** Les adultes en charge de l'activité se réservent le droit de demander à l'élève de changer de tenue si les règles indiquées ne sont pas respectées. L'élève s'expose à des sanctions. **

TENUE VESTIMENTAIRE LORS D'ACTIVITÉS SPÉCIALES, SORTIES OU VOYAGES

Types d'activités	Exemples	Ce qui est requis
Sorties sportives, voyages, gala sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Quilles • Baie de Beauport • Parc Jacques-Cartier • Grosse-Île • Voyages au Canada ou internationaux • etc. 	<p>Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pantalon mi-cuisse ou long (jeans permis s'ils ne sont pas déchirés ou troués); • Pas de pantalon style coton ouaté ou pyjama; • Leggings : les fesses doivent être couvertes par le vêtement porté comme haut; • Jupe mi-cuisse ou plus longue; • Souliers fermés confortables ou espadrilles. <p>Haut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bretelle large ou une manche sur chaque épaule; • Le haut doit couvrir le dos et le décolleté; • Ventre, poitrine et torse couverts; • Ne laisse pas voir ou entrevoir les sous-vêtements; • Couvre-chefs permis, mais à retirer lorsque le lieu, l'activité ou un intervenant le demande; • Vêtements n'exprimant pas de vulgarité, de violence, de jugement, de textes ou d'images obscènes ou inappropriés au contexte scolaire; • Vêtements adaptés à la saison.

** Les adultes en charge de l'activité se réservent le droit de demander à l'élève de changer de tenue si les règles indiquées ne sont pas respectées. L'élève s'expose à des sanctions. **

4

MATÉRIEL ET ENVIRONNEMENT

Je respecte le matériel à ma disposition et mon environnement. (Conscience citoyenne)

Comportements attendus :

- Je place et verrouille le cadenas fourni par le Collège sur mon casier pour prévenir les vols;
- Je veille à la propreté des différents espaces communs du Collège;
- Je respecte les biens des autres élèves, ceux qui me sont prêtés par le Collège, les équipements et les lieux en tout temps.

Les casiers sont la propriété du Collège et prêtés aux élèves. Par conséquent, la direction se garde le droit d'en vérifier le contenu, en avisant l'élève préalablement, si elle a des motifs de croire que l'élève utilise son casier en violation du présent Code de vie ou de lois municipales, provinciales ou fédérales.

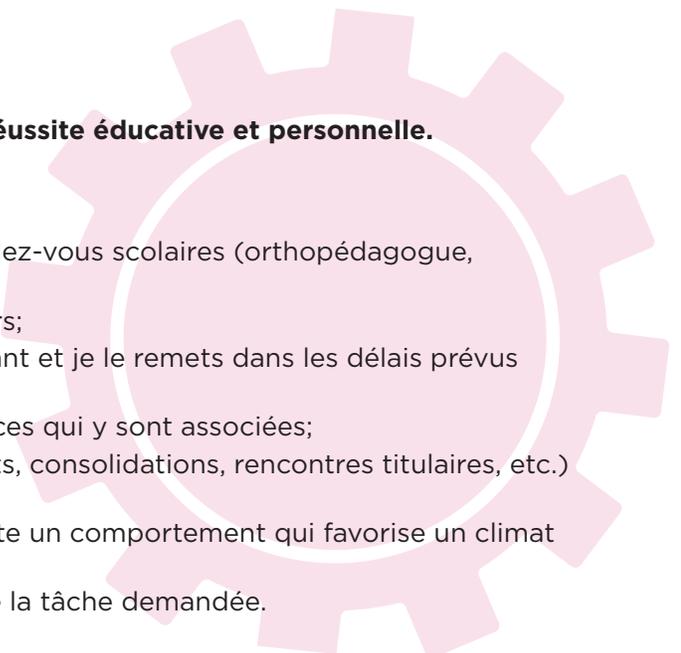
5

ENGAGEMENT ET ORGANISATION

Je prends mes responsabilités quant à ma réussite éducative et personnelle. (Mentalité de croissance)

Comportements attendus :

- J'arrive à l'heure à mes cours et à mes rendez-vous scolaires (orthopédagogue, rencontres titulaires, consolidations, etc.);
- J'apporte le matériel nécessaire à mes cours;
- J'effectue le travail demandé par l'enseignant et je le remets dans les délais prévus (devoirs, projets et travaux);
- Je reconnais mes erreurs et les conséquences qui y sont associées;
- J'utilise l'aide qui m'est offerte (intervenants, consolidations, rencontres titulaires, etc.) et j'ai une attitude positive;
- Je participe activement en classe et j'adopte un comportement qui favorise un climat de classe propice aux apprentissages;
- Lors de travaux d'équipe, je fais ma part de la tâche demandée.



ÉCHELLE DES NIVEAUX D'INTERVENTION

Écart de conduite mineurs Niveau 1	Écart de conduite majeurs	
Niveau 1 <small>Ce sont des comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres.</small>	Niveau 2 <small>Ce sont des comportements qui nuisent à l'ordre général.</small>	Niveau 3 <small>Ce sont des comportements qui blessent ou qui sont illégaux.</small>
<p style="text-align: center;">Voici quelques exemples.</p> <p>L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oublie son matériel, brise son matériel scolaire ou celui d'un autre; • Est assis à une place autre que celle qui lui a été attribuée, s'assoit incorrectement; • Ignore les consignes demandées; • Se plaint, argumente, ment; • Parle lorsque ce n'est pas le moment, utilise un langage inapproprié; • Répond impoliment à l'adulte, est insolent; • Remet des travaux incomplets; • Refuse d'admettre ses torts; • Encourage les mauvais comportements des autres; • Lance des objets; • Se chamaille, provoque; • Dérange les autres, ignore la personne qui parle; • Est en retard; • Nuit à la propreté des lieux; • Utilise les outils technologiques de façon inappropriée, utilise son téléphone cellulaire à des moments et lieux inappropriés; • Triche; • S'absente sans motivation (cours, orthopédagogie, consolidation, etc.); • Commande de la nourriture à l'extérieur du Collège sans autorisation; • Porte la tenue vestimentaire de façon non conforme; • ... 	<p style="text-align: center;">Voici quelques exemples.</p> <p>L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond impoliment à l'adulte avec persistance; • Fait des crises de colère; • Insulte, tient des propos haineux, harcèle, humilie; • Intimide (gestes, paroles, attitude); • Participe à des jeux agressifs; • Pousse, fait trébucher, se bagarre; • Empêche les autres d'apprendre par ses gestes et paroles ainsi que par son attitude; • Nuit à l'entente de bon voisinage du Collège; • Accède à des endroits non autorisés; • Plagie; • Lance des objets dangereux; • S'absente de l'école sans motivation; • Accueille des amis ou des connaissances dans l'école ou sur le terrain de l'école sans la permission de la direction; • ... 	<p style="text-align: center;">Voici quelques exemples.</p> <p>L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fait des graffitis; • Pirate le système informatique de l'école; • Commet des actions qui blessent physiquement; • Vole ou brise la propriété d'autrui; • Est sous l'effet de l'alcool ou de drogue; • Fume ou vapote sur le terrain de l'école et dans la zone élargie; • Est en possession de drogue, de produits du tabac, d'une cigarette électronique, d'alcool ou de matériel servant à leur consommation; • Vend de la drogue, des produits du tabac, des cigarettes électroniques ou de l'alcool; • Est en possession de matériel interdit aux mineurs; • Possède une arme blanche; • Fait de la « sextorsion »; • Possède une clé du Collège sans autorisation; • Partage des informations ou des images portant atteinte à une autre personne sans son autorisation; • Tout autre comportement ou acte qui enfreint la loi ou qui porte atteinte à une autre personne sera traité à ce niveau.
<p>Les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions différenciées deviennent des comportements de NIVEAU 2.</p>	<p>Si ces comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de NIVEAU 3.</p>	

Les politiques dont il est fait mention dans notre Code de vie se retrouvent sur le Pluriportail dans Communauté/Ressources/Politiques